

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 2 juin 2026

portant création de la spécialité « Bijouterie, option Joaillerie, option Sertissage, option Polissage finition » de brevet national des métiers d'art et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2613060A

Le ministre de l'éducation nationale et la ministre des outre-mer,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-183 à D. 337-225 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet national des métiers d'art, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet national des métiers d'art, du brevet professionnel, du certificat de spécialisation, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2026 relatif à l'épreuve de contrôle au brevet national des métiers d'art ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2026 relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du brevet national des métiers d'art ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2026 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au brevet national des métiers d'art ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 29 janvier 2026 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias » en date du 10 février 2026,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Il est créé la spécialité « Bijouterie » de brevet national des métiers d'arts comportant 3 options : option « Joaillerie », option « Sertissage », option « Polissage finition » dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III.

Article 3

Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV.1 relative aux unités constitutives du diplôme, IV.2 relative au règlement d'examen, et IV.3 relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Article 4

La liste et les volumes horaires des enseignements professionnels et généraux applicables à la spécialité « Bijouterie » de brevet national des métiers d'art sont fixés par l'arrêté du 22 avril 2026 susvisé.

La durée de la période de formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « Bijouterie » de brevet national des métiers d'arts est de 16 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

Article 5

Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie ou vice-recteur en charge de ce contrôle.

Article 6

Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-206 et D. 337-207 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de leur inscription, les candidats précisent également la ou les épreuves facultatives auxquelles ils souhaitent se présenter.

La spécialité « Bijouterie » de brevet national des métiers d'arts est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-197 à D. 337-216 du code de l'éducation.

Article 7

Les candidats titulaires de l'une des trois options de la spécialité « Bijouterie » de brevet national des métiers d'arts définies par le présent arrêté peuvent se présenter à l'une des autres options à une session ultérieure.

Ces candidats ne passent que l'épreuve U32 correspondant à l'unité spécifique à chaque option, unité U32 A pour l'option « Joaillerie », unité U32 B pour l'option « Sertissage », Unité U32 C pour l'option « Polissage finition ».

Article 8

Les candidats ajournés à l'une des trois options de la spécialité « Bijouterie » de brevet national des métiers d'arts définies par le présent arrêté peuvent se présenter à l'autre option à une session ultérieure.

Ces candidats peuvent reporter les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves ou sous-épreuves communes aux deux options.

Article 9

La première session d'examen de la spécialité « Bijouterie » de brevet national des métiers d'art, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2029.

Article 10

La dernière session d'examen de brevet des métiers d'art organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 février 2010 modifié portant création du brevet des métiers d'art du bijou et fixant ses conditions de délivrance aura lieu en 2028.

Une session supplémentaire est prévue en 2029 pour les candidats ajournés lors des sessions antérieures.

A l'issue de cette session qui s'achève le 31 décembre 2029, l'arrêté précité est abrogé.

Article 11

Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Article 12

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 juin 2026.

Le ministre de l'éducation nationale,

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service de l'instruction publique, de l'action et de l'accompagnement pédagogiques,

P. DESBIOLLES

La ministre des outre-mer,

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale des outre-mer,

A.-G. BAUDOUIN



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brevet national des métiers d'art

Bijouterie

3 options

Joaillerie

Sertissage

Polissage finition

Sommaire

ANNEXE I. – **Présentation synthétique du référentiel du diplôme**

I.1. *Présentation*

I.1.1. Classification du diplôme et niveau de qualification

I.1.2. Description des activités en entreprise

I.2. *Tableau de synthèse*

ANNEXE II. – **Référentiel des activités professionnelles**

II.1. *Insertion professionnelle visée*

II.1.1. Secteurs d'activité

II.1.2. Types d'emplois accessibles

II.1.3. Les ouvrages courants de la profession

II.1.4. Les matériaux, produits et composants utilisés couramment

II.1.5. Typologies de documents en fonction des entreprises

II.2. *Description des activités professionnelles*

II.2.1. Présentation des pôles d'activités

II.2.2. Définition des activités professionnelles

II.2.3. Exigences transversales aux activités professionnelles

ANNEXE III. – **Référentiel de compétences**

III.1. *Définition des blocs de compétences*

III.1.1. Liste des compétences

III.1.2. Blocs de compétences

III.2. *Définition des compétences et connaissances associées*

ANNEXE IV. – **Référentiel d'évaluation**

IV.1. *Unités constitutives du diplôme*

IV.2. *Règlement d'examen*

IV.3. *Définition des épreuves*

ANNEXE V. – **Périodes de formation en milieu professionnel**

ANNEXES

ANNEXE I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

I.1. *Présentation*I.1.1. *Classification du diplôme et niveau de qualification*

Le brevet national des métiers d'art (BNMA) est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Il confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès au baccalauréat (accès à l'université).

I.1.2. Description des activités en entreprise

Le titulaire du BNMA spécialité « bijouterie » est un professionnel qualifié. Au sein de l'entreprise, en atelier et sur site, son activité consiste à :

- étudier la réalisation d'un bijou à partir d'une demande ou d'un projet ;
- proposer des solutions adaptées ;
- définir les besoins, procédés et processus de fabrication ;
- analyser et mettre en œuvre la fabrication ;
- gérer les stocks et approvisionnements ;
- veiller à la conformité et la qualité des produits finis et au respect des délais ;
- informer, recommander et animer.

I.2. Tableau de synthèse

Pôles d'activités professionnelles	Blocs de compétences	Unités
PÔLE 1 Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en bijouterie	Bloc n° 1 – Etudier une demande de réalisation d'un ouvrage en bijouterie – identifier et déterminer les besoins et les contraintes de la demande; – interpréter les caractéristiques de la demande; – organiser et enrichir une documentation.	Unité 2 Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en bijouterie
PÔLE 2 Proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie	Bloc n° 2 – Proposer des réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie – répondre avec méthode à une demande de réalisation; – documenter la réponse; – proposer des solutions;; – proposer les étapes et les conditions de réalisation; – informer, argumenter, interagir et conseiller sur l'ouvrage à réaliser.	Unité 31 Proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie
PÔLE 3 Réalisation d'un ouvrage en bijouterie	BLOC 3 - RÉALISER UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	Unité 32 - A Réalisation d'un ouvrage en bijouterie joaillerie
	Bloc n° 3 - A : Réaliser un ouvrage en bijouterie joaillerie – organiser et mettre en sécurité les postes de travail de joaillerie; – réaliser l'ouvrage dans les règles de l'art de joaillerie; – contrôler la qualité des opérations de joaillerie à chaque étape de la réalisation; – gérer la matière d'œuvre à chaque étape de la réalisation; – réaliser les opérations de maintenance; – respecter les règles de sécurité, de déontologie et de confidentialité.	
	Bloc n° 3 - B : Réaliser un sertissage en bijouterie – organiser et mettre en sécurité les postes de travail de sertissage; – réaliser le sertissage dans les règles de l'art; – contrôler la qualité des opérations de sertissage à chaque étape de la réalisation; – gérer la matière d'œuvre à chaque étape de la réalisation; – réaliser les opérations de maintenance; – respecter les règles de sécurité, de déontologie et de confidentialité.	
	Bloc n° 3 - C : Réaliser le polissage et une finition en bijouterie – organiser et mettre en sécurité les postes de travail de polissage et finition; – réaliser le polissage et la finition de l'ouvrage dans les règles de l'art; – contrôler la qualité des opérations de polissage et finition à chaque étape de la réalisation; – gérer la matière d'œuvre à chaque étape de la réalisation; – réaliser les opérations de maintenance; – respecter les règles de sécurité, de déontologie et de confidentialité.	
	Bloc n° 4 – Mathématiques – s'approprier: rechercher, extraire et organiser l'information; – analyser/raisonner: émettre des conjectures; proposer, choisir, une méthode de résolution; élaborer un algorithme; – réaliser: mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes; utiliser un modèle; représenter; calculer; expérimenter; faire une simulation; – valider: critiquer un résultat, argumenter; contrôler la vraisemblance d'une conjecture; mener un raisonnement logique et établir une conclusion; – communiquer: rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié. Expliquer une démarche.	Unité U11 Mathématiques
	Bloc n° 5 – Physique-chimie – s'approprier: rechercher, extraire et organiser l'information; – analyser/raisonner: formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental; – réaliser: mettre en œuvre une méthode de résolution, un protocole expérimental. Utiliser un modèle, représenter, calculer, effectuer une simulation; – valider: commenter un résultat, argumenter. Contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, de la valeur d'une mesure; – communiquer: rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage appropriés. Expliquer une démarche.	Unité U12 Physique-chimie
	Bloc n° 6 – Economie - gestion – comprendre et analyser une situation d'entreprise; – exploiter et analyser des documents économiques, juridiques ou de gestion; – justifier une réponse en sélectionnant le cas échéant des informations au sein d'un ou plusieurs documents; – rédiger une réponse structurée à une problématique donnée en mobilisant les savoirs associés et le vocabulaire spécifique adéquat.	Unité U33 Economie-gestion
	Bloc n° 7 : Prévention santé environnement – mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée; – expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention; – proposer une solution pour résoudre un problème; – argumenter un choix; – communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.	Unité 34 Prévention santé environnement

Pôles d'activités professionnelles	Blocs de compétences	Unités
	Bloc n° 8 : Langue vivante étrangère Compétences de niveau B1+ du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) : - comprendre la langue orale ; - comprendre un document écrit ; - s'exprimer à l'écrit ; - s'exprimer à l'oral en continu ; - interagir à l'oral ; Dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.	Unité 4 Langue vivante
	Bloc n° 9 : Français - maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire ; - adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ; - maîtriser la lecture et exercer son esprit critique ; - adapter sa lecture à la diversité des textes ; - mettre en perspective des connaissances et des expériences.	Unité 51 Français
	Bloc n° 10 – Histoire-géographie et enseignement moral et civique - maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ; - s'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ; - construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ; - mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ; - mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la république (HG-EMC).	Unité 52 Histoire-géographie et enseignement moral et civique
	Bloc n° 11 – Education physique et sportive - développer sa motricité ; - s'organiser pour apprendre et s'entraîner ; - exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter ; - construire durablement sa santé ; - accéder au patrimoine culturel sportif et artistique.	Unité 6 Education physique et sportive
Le candidat peut choisir deux unités facultatives maximum		
	Bloc facultatif – Langue vivante Langue vivante étrangère ou régionale Compétences de niveau B1+ du CECRL : - s'exprimer à l'oral en continu ; - interagir à l'oral ; - comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. Langue des signes française - s'exprimer en continu en langue des signes française ; - interagir en langue des signes française ; - comprendre un document vidéo en langue des signes française, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.	Unité facultative Langue vivante étrangère, régionale ou Langue des signes française
	Bloc facultatif – Mobilité - comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger ; - caractériser le contexte professionnel étranger ; - réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger ; - comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France ; - se repérer dans un nouvel environnement ; - identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil.	Unité facultative Mobilité

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

**Brevet national des métiers d'art spécialité « Bijouterie »
option « Joaillerie », option « Sertissage », option « Polissage finition »****II.1. Insertion professionnelle visée****II.1.1. Secteurs d'activité**

Le titulaire du brevet national des métiers d'art (BNMA) « bijouterie » exerce son activité dans un atelier de fabrication artisanale, un atelier de fabrication industrielle, un atelier de haute joaillerie, un atelier de prototypage. Il peut être parfois amené à travailler au sein d'un atelier de bijoux de mode ou de bijoux de créateurs.

Il procède à la fabrication, travaille en équipe et met son expertise au service de l'ouvrage.

Son niveau d'autonomie lui permet d'être en relation avec les collaborateurs internes et externes de l'entreprise. Il veille à la conformité et la qualité des produits finis et au respect des délais.

Il exerce sous la responsabilité du chef d'entreprise, du responsable de fabrication ou responsable d'atelier, du responsable du bureau d'étude ou du créateur.

II.1.2. Types d'emploi accessibles

Le titulaire du BNMA « bijouterie » est un technicien d'art qualifié en bijouterie joaillerie, en sertissage, en polissage, suivant l'option choisie.

II.1.3. Ouvrages réalisés

OUVRAGES COURANTS DE LA PROFESSION	FABRICATION		
	Très fréquente	Peu fréquente	Exceptionnelle
Bagues (tout type)	X		
Colliers et pendentifs	X		
Boucles d'oreilles	X		
Bracelets	X		
Broches	X		
Bracelets de montre		X	
Bijoux de corps			X
Bijoux pour cheveux			X

II.1.4. Matériaux, produits et composants utilisés

Matériaux	Nature
Métaux principalement utilisés	Métaux précieux et alliages : or, argent, platine Métaux de la mine du platine : rhodium, palladium, ruthénium, etc.
Métaux occasionnellement utilisés	Métaux communs (plaqués ou non) – cuivre et ses alliages (cuivre, laiton, bronze) ; – fer et ses alliages (fer, fonte, acier) ; – autres métaux (zinc, étain, aluminium, zamac, etc.).
Gemmes	Pierres précieuses : diamant, rubis, saphir, émeraude
	Pierres fines : améthyste, topaze, grenat, tourmaline, quartz, etc.
	Matières organiques : perles, corail, nacre, ambre, etc.
	Pierres synthétiques : diamants et corindons synthétiques
Matériaux divers intégrés aux ouvrages	Matériaux non métalliques (cire, plastiline, etc.)
	Email (à chaud/à froid), laques
	Bois (bois d'amourette, ébène, etc.)
	Autres matériaux (selon projets)

Matériaux	Nature
Produits de préservation et de finition	Pâtes de polissage
	Ciments de sertisseur
	Produits de dérochage
Éléments techniques intégrés	Structure/mécanique : fermoirs (à cliquet, de sécurité), charnières, ressorts, mécanismes articulés, emmailllements etc.
	Fixation/assemblage : soudures, rivetages, filetages, collages (très rares)

II.1.5. Typologies de documents en fonction des entreprises

Le secteur de la bijouterie utilise une diversité de documents, classés en quatre grandes familles :

- **documents techniques** (fabrication, assemblage et finition des bijoux) : ordres et gammes de fabrication, fiches techniques (étapes, matériaux, outils), dessins techniques (plans 2D/3D avec cotes), fiches de contrôle qualité, compte-poids, carats, etc. ;
- **documents administratifs** (gestion des aspects légaux, financiers et logistiques) : devis, factures, bons de commande/livraison, fiches de stock et registres de traçabilité (métaux précieux), livre de police, déclarations d'existence, certificats d'authenticité et contrats de sous-traitance, règlements intérieurs de l'entreprise, etc. ;
- **documents liés à la sécurité, à la déontologie et à la confidentialité** : fiches de données et sécurité, chartes, attestations de confidentialité, accords de non-divulgaration, droits à l'image, etc. ;
- **documents créatifs** (inspiration et conception) : croquis, dessins gouachés, maquettes 3D – volumes techniques, planches et cahiers de tendances, etc. ;
- **documents iconographiques** : photographies de référence, rendus 3D, portfolios, catalogues fournisseurs et vidéos de processus, etc.

II.2. Description des activités professionnelles

II.2.1. Présentation des pôles d'activités

Les activités professionnelles exercées par le ou la titulaire du brevet national des métiers d'art « bijouterie » sont :

Pôles d'activités	Activités
PÔLE 1 : ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	A1 – Analyse technique et esthétique
PÔLE 2 : PROPOSITION DE RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	A2 – Proposition de réponses
	A3 – Préparation des conditions de réalisation
	A4 – Communication
PÔLE 3 : RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE 3 options : A – Joaillerie, B – Sertissage C – Polissage finition	A5 – Mise en œuvre des conditions de réalisation
	A6 – Réalisation
	A7 – Gestion, maintenance

II.2.2. Définition des activités professionnelles

Chaque activité professionnelle est décrite de la manière suivante :

- un intitulé et identifiant (A1, A2, etc.) permettant de repérer l'activité ;
- un ensemble de tâches élémentaires permettant de décrire les différentes étapes nécessaires à la réalisation de l'activité (T1-T2, etc.) ;
- des tâches spécifiques, précisent les tâches élémentaires, propres à chacune des 3 options : joaillerie (BJ) – sertissage (BS) – polissage finition (BPF).
- des conditions d'exercice qui décrivent le contexte en termes de moyens et ressources à disposition, autonomie et résultats attendus ;
- des réponses professionnelles attendues, corrélées aux tâches élémentaires (T1 → R1, T2 → R2, etc.)
- des réponses professionnelles parfois spécifiques aux options lorsque la précision est nécessaire (BJ 1 → RBJ 1, BS 1 → RBS 1, BPF 1 → RBPF 1).

Les niveaux d'autonomie sont spécifiés sous forme d'une autonomie partielle (la tâche est réalisée sous la supervision d'un supérieur hiérarchique) ou complète (la tâche est réalisée en totale autonomie et le supérieur hiérarchique n'intervient que lors du contrôle des résultats attendus).

PÔLE 1 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	
ACTIVITÉ A1 – ANALYSE TECHNIQUE ET ESTHÉTIQUE	
TÂCHES ASSOCIÉES T1 Prise de connaissance de la demande (cahier des charges, documents, consignes écrites et orales) T2 Dégagement des caractéristiques techniques, stylistiques, esthétiques et matérielles T3 Recherche d'informations pouvant venir en complément du cahier des charges	
Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Bureau d'étude Atelier DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Directives et cahier des charges : concepts, données techniques et esthétiques Informations écrites et orales Nomenclatures Références documentaires, dessins techniques et artistiques, échantillons, fichiers numériques MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Expositions, musées, bibliothèques, moyens multimédias
	AUTONOMIE T1, T2, T3 : complète
	RÉSULTATS ATTENDUS R1 : L'analyse de la demande est effective. Sa prise en charge est méthodologique, elle prend en compte l'ensemble des éléments rattachés à la demande (contexte, directives, moyens demandés, références documentaires, etc.) R2 : L'ensemble des caractéristiques est dégagé et permet d'appréhender la demande dans sa globalité R3 : Les informations rapportées complètent le cahier des charges

PÔLE 2 PROPOSITION DE RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	
ACTIVITÉ A2 – PROPOSITION DE RÉPONSES	
TÂCHES ASSOCIÉES T4 Proposition et définition d'une ou de plusieurs solutions techniques et esthétiques en cohérence avec le cahier des charges et/ou l'ordre de fabrication	
Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Bureau d'étude Atelier DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Cahier des charges, fiches techniques, croquis, maquettes, documentation Nomenclatures des matières d'œuvre, propriétés des métaux et alliages, des matériaux, des gemmes et composants Catalogues des fournisseurs Archives artistiques et techniques propres aux réalisations antérieures de l'atelier (support papier et/ou numérique) Documents de gestion, confiés, fiches de suivi d'atelier Planning des activités de l'atelier et organisation des tâches internes et externes Conditions d'hygiène relatives à la profession Réglementation du travail MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Matériel usuel de dessin et de modelage maquette Moyens de communication écrits, oraux et multimédia CAO (conception assistée par ordinateur), DAO (dessin assisté par ordinateur)
	AUTONOMIE T4, BJ4, BS4 : complète
	RÉSULTATS ATTENDUS R4 : Les études de réalisation et les croquis sont exploitables et en lien avec le cahier des charges. Les moyens et procédés retenus sont pertinents au regard du contexte et intègrent de manière efficiente l'étude de réalisation

PÔLE 2 PROPOSITION DE RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	
ACTIVITÉ A3 – PRÉPARATION DES CONDITIONS DE RÉALISATION	
TÂCHES ASSOCIÉES T5 Choix d'une méthode en fonction des solutions techniques et propositions esthétiques retenues T6 Sélection des moyens et procédés, détermination des temps de fabrication et planification de la réalisation T7 Définition des approvisionnements et des outillages	

PÔLE 2 PROPOSITION DE RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	
Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Bureau d'étude Atelier DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Cahier des charges, fiches techniques, croquis, documentation Nomenclatures des matières d'œuvre, propriétés des métaux et alliages, des matériaux, des gemmes et composants Catalogues des fournisseurs Archives artistiques et techniques propres aux réalisations antérieures de l'atelier (support papier et/ou numérique) Documents de gestion, confiés, fiches de suivi d'atelier Planning des activités de l'atelier et organisation des tâches internes et externes Conditions d'hygiène relatives à la profession Réglementation du travail MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Matériel usuel de dessin Moyens de communication écrits, oraux et multimédias CAO (conception assistée par ordinateur), DAO (dessin assisté par ordinateur)
	AUTONOMIE T5, BJ5, T6, BS6, BPF6, T7, BF7 : complète
	RÉSULTATS ATTENDUS R5 : Les méthodes et étapes de fabrication sont cohérentes au regard du cahier des charges et du contexte R6 : Les matières d'œuvre et outillages proposés sont conformes aux exigences de la réalisation et leur disponibilité est assurée R7 : Les approvisionnements et outillages sont disponibles au regard des contraintes de temps fixées par le cahier des charges et/ou l'ordre de fabrication

PÔLE 2 PROPOSITION DE RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	
ACTIVITÉ A4 – COMMUNICATION	
TÂCHES ASSOCIÉES T8 Présentation T9 Information, conseil et compte-rendu	
Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Bureau d'étude Atelier DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Documentation technique et esthétique MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Moyens de communication orale, graphique, écrite et numérique
	AUTONOMIE T8, T9 : complète
	RÉSULTATS ATTENDUS R8 : Les outils de communication sont adaptés, la présentation est ajustée et efficiente R9 : Le compte rendu est exhaustif, précis et adapté au contexte ; il permet une bonne compréhension des enjeux et des choix opérés

PÔLE 3 RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE		
ACTIVITÉ A5 – MISE EN ŒUVRE DES CONDITIONS DE RÉALISATION		
TÂCHES ASSOCIÉES COMMUNES T10 Prévision et préparation de la matière d'œuvre, des outillages et de l'atelier en vue de la réalisation		
Tâches spécifiques Option joaillerie (BJ)	Tâches spécifiques Option sertissage (BS)	Tâches spécifiques Option polissage finition (BPF)
BJ 10 : Préparation de la matière d'œuvre (débit, épaisseur, etc.)	BS 10.1 : Contrôle de l'état du support, de l'état des pierres et de leur nombre BS 10.2 : Appréhension du positionnement des pierres selon leurs dimensions et leurs couleurs	BPF 10 : Préparation de la mise en sécurité de la pièce (pointes, éléments démontables, chaînes), ainsi que de la préservation des travaux déjà réalisés
Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Bureau d'étude Atelier DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Archives, réalisations antérieures de l'atelier - support papier et/ou numérique, moules et empreintes Informations relatives aux risques divers - produits, machines, situation du poste de travail Conditions d'hygiène relatives à la profession MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Poste de travail, matières d'œuvre, matériels et outillages spécifiques – technologies traditionnelles et technologies nouvelles Moyens de communication écrits, oraux et multimédias CAO (conception assistée par ordinateur), DAO (dessin assisté par ordinateur)	

PÔLE 3 RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	
	AUTONOMIE T10, BJ 10, BS 10.1, BS 10.2, BS 10.3, BPF 10 : complète
	RÉSULTATS ATTENDUS R10 : La prévision et la mise en œuvre permettent la conformité de la réalisation dans le respect des règles de sécurité. RBJ 10 : la matière d'œuvre est préparée (débit, épaisseur, etc.) en adéquation avec le travail à réaliser RBS 10.1 : l'état des pierres et leur nombre permettent la réalisation du sertissage RBS 10.2 : les pierres sont positionnées conformément aux attendus, en fonction de leurs dimensions et couleurs. BPF 10 : la pièce est mise en sécurité pour effectuer les opérations de polissage

PÔLE 3 RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE					
ACTIVITÉ A6 – RÉALISATION					
T11 Réalisation d'un volume technique et ajustements T12 Réalisation de l'ouvrage					
Tâches spécifiques Option joaillerie (BJ)		Tâches spécifiques Option sertissage (BS)		Tâches spécifiques Option polissage finition (BPF)	
BJ 12: Fabrication de tout type d'éléments		BS 12: Réalisation des opérations de sertissage		BPF 12: Réalisation des opérations de polissage finition	
BJ 13: Reprise et ajustement des éléments préfabriqués		BS 13: Reprise et ajustement des gemmes et des opérations de sertissage		BPF 13.1: Reprise de l'état de surface général de la pièce BPF 13.2: Polissage et traitement des surfaces suivant la demande	
BJ 14: Vérification de la conformité et de la qualité de la réalisation		BS 14: Vérification de la conformité et de la qualité de la réalisation		BPF 14.1: Nettoyage de la pièce et vérification de la conformité BPF 14.2: Contrôle de la qualité de l'ensemble de la pièce	
Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Bureau d'étude Atelier DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Archives, réalisations antérieures de l'atelier - support papier et/ou numérique, moules et empreintes Informations relatives aux risques divers - produits, machines, situation du poste de travail Conditions d'hygiène relatives à la profession MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Poste de travail, matières d'œuvre, matériels et outillages spécifiques – technologies traditionnelles et technologies nouvelles Moyens de communication écrits, oraux et multimédias CAO (conception assistée par ordinateur), DAO (dessin assisté par ordinateur)				
	AUTONOMIE T11, BJ 12, BS 12, BPF 12, BJ 13, BS 13, BPF 13.1, BPF 13.2, BJ 14, BS 14, BPF 14.1, BPF 14.2: complète				
	RÉSULTATS ATTENDUS R11: Le volume technique réalisé permet des ajustements en vue de la réalisation R12: La mise en œuvre permet la conformité de la réalisation dans le respect des règles de sécurité et de la demande. RBJ 12: la fabrication des éléments est conforme à la demande et exécutée. RBJ 13: la reprise et les ajustements effectués sur les éléments préfabriqués permettent l'assemblage précis de l'ensemble de la pièce RBJ 14: l'ouvrage est conforme aux attendus ; il permet les opérations de sertissage et de polissage RBS 12: les opérations de sertissage sont conformes à la demande et exécutées RBS 13: les ajustements et reprises sont effectués RBS 14: l'ouvrage serti est conforme aux attendus et permet les opérations de polissage finition RBPF 12: Les opérations de polissage et finition sont conformes à la demande et exécutées RBPF 13: la reprise de l'état de surface permet le polissage conformément aux exigences de la demande RBPF 14: le nettoyage et le contrôle de la pièce polie et finalisée est conforme aux attendus de la demande				

PÔLE 3 RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	
ACTIVITÉ A7 – GESTION, MAINTENANCE	
TÂCHES ASSOCIÉES T15 Gestion des flux de matières et des matériels T16 Gestion du temps de production T17 Participation aux opérations de maintenance	
Conditions d'exercice	SITUATION DE TRAVAIL Bureau d'étude Atelier DONNÉES TECHNIQUES ET RESSOURCES Documentation technique et iconographique - supports papier et numérique

PÔLE 3 RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	
	Cahier des charges Fiches de gestion des confiés, virement des compte-poids Documents de comptabilité et de gestion MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS Logiciels et interfaces de comptabilité et de gestion (temps, matériel, matières...) Moyens de communication orale, graphique, écrite et numérique
	AUTONOMIE T15, T16, T17 : complète
	RÉSULTATS ATTENDUS R15 : La gestion de la matière d'œuvre est opérante et raisonnée R16 : La gestion du temps de production est efficiente R17 : Les opérations de maintenance participent à l'efficacité de la réalisation en atelier, au sein du plateau technique, et d

II.2.3. Exigences transversales aux activités professionnelles

Dans tous les cas, le ou la titulaire du BNMA « bijouterie » devra prendre en compte les :

- exigences de santé et de sécurité au travail ;
- exigences environnementales ;
- exigences en termes d'attitudes professionnelles ;
- évolutions réglementaires et technologiques.

Exigences de santé et sécurité au travail

Les titulaires du BNMA « bijouterie » sont sensibilisés aux enjeux de santé et de sécurité. Dans toutes leurs activités, ils seront amenés à :

- participer, à leur niveau, à l'analyse des risques professionnels en appréhendant les dangers pour leur santé et leur sécurité ainsi que pour celles des biens et des personnes, tout en préservant les installations. Leurs contributions permettent la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- mettre en œuvre les principes généraux de prévention des risques professionnels et de secours aux personnes.

Exigences environnementales

En vue de répondre aux exigences environnementales, à la gestion des déchets et à la maîtrise de la consommation énergétique, l'action du ou de la titulaire du BNMA « bijouterie » s'exerce dans le respect des normes françaises et européennes en vigueur.

Les titulaires du BNMA « bijouterie » doivent :

- respecter les réglementations françaises et européennes en vigueur concernant la gestion des déchets et la maîtrise de la consommation énergétique ;
- intervenir pour supprimer les risques environnementaux immédiats ;
- mettre en œuvre des solutions techniques afin de minimiser son impact sur l'environnement.

Exigences en termes d'attitude professionnelle

Le développement des attitudes professionnelles décrites ci-dessous est nécessaire à la pleine acquisition des compétences du référentiel :

- rigueur : exécuter des tâches avec soin, précision et souci du détail ;
- sens de l'organisation : planifier, prioriser ses tâches et gérer son temps et les délais ;
- fiabilité : tenir ses engagements et fournir un travail de qualité constant ;
- esprit d'équipe : écoute active, communication efficace, empathie et respect.

Évolutions réglementaires et technologiques

Le métier de bijoutier, bijoutière connaît des évolutions ces dernières années qui nécessitent de prendre en compte tout particulièrement :

- les réglementations sur les matériaux ;
- l'utilisation raisonnée d'outils issus des nouvelles technologies dans la conception et la fabrication ;
- la prise en compte des enjeux de développement durable (utilisation raisonnée des matériaux dont la revalorisation).

Les titulaires du BNMA « bijouterie » intègrent dans leurs pratiques professionnelles les principes de l'inclusion et les conditions d'accessibilité favorables à l'accueil de tout public. Que ce soit dans leurs interactions avec la clientèle ou au sein de l'atelier d'art, ils veillent à respecter les engagements RSE de l'entreprise.

Pôles	Activités	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14
Unités certificatives															
U2	Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en bijouterie	X	X	X											
U31	Proposition de réponse préalable à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie				X	X	X	X	X						
U 32	Réalisation d'un ouvrage en bijouterie U32 A - Réalisation d'un ouvrage en bijouterie joaillerie U32 B - Réalisation d'un sertissage en bijouterie U32 C - Réalisation du polissage et d'une finition en bijouterie									X	X	X	X	X	X

III.2. Définition des compétences et connaissances associées

Taxonomie des connaissances associées et mise en œuvre dans les compétences.

Les titulaires du BNMA doivent, dans une situation donnée, mobiliser des connaissances, tant pour comprendre cette situation que pour mettre en œuvre les compétences qui leur permettront d'agir. Pour chaque connaissance mobilisée, une taxonomie précise son niveau de mise en œuvre sur le plan cognitif, afin de réaliser des tâches plus ou moins complexes dans l'exercice des activités, selon la situation professionnelle rencontrée.

L'échelle taxonomique employée classe de manière hiérarchique, du plus simple au plus complexe, les objectifs d'apprentissage et d'acquisition des connaissances associées selon 4 niveaux :

- niveau 1 – Connaître ;
- niveau 2 – Comprendre ;
- niveau 3 – Appliquer ;
- niveau 4 – Maîtriser.

Cette taxonomie vise à mobiliser les connaissances de manière adaptée à chaque compétence en jeu dans les tâches investies.

Description des niveaux taxonomiques mis en œuvre en BNMA

Niveau 1 – Connaître

Ce niveau relève, face à des situations professionnelles variées, de la capacité à mémoriser et mobiliser des informations pertinentes, à identifier, reconnaître, citer et restituer des faits, des termes et des méthodes, des concepts de base ou encore des procédures.

Niveau 2 – Comprendre

Ce niveau relève de la capacité à mobiliser des connaissances acquises pour construire et saisir le sens d'informations orales, écrites ou graphiques. Il permet d'expliquer, d'interpréter, de traduire, de comparer des objets d'études, en appui sur un registre langagier propre à la spécialité.

Niveau 3 – Appliquer

Ce niveau relève de la capacité à mettre en pratique les connaissances acquises pour simuler ou utiliser à bon escient une procédure, une méthode ou une stratégie, exécuter des techniques, résoudre des problèmes, réaliser des tâches et argumenter des choix.

Niveau 4 – Maîtriser

Ce niveau relève de la capacité à analyser, au travers d'un regard critique, une situation professionnelle, à évaluer plusieurs solutions possibles et à mettre au point une réponse pertinente dans le cadre des activités et responsabilités confiées. Ce niveau de mobilisation des connaissances associées implique la maîtrise opérationnelle de gestes et de procédés, et la prise en compte des contraintes (matérielles, fonctionnelles, esthétiques et/ou de sécurité) en fonction des contextes professionnels et des résultats observés.

Définition des compétences

Bloc 1

BLOC 1 – ÉTUDIER UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE							
C1	Identifier et déterminer les besoins et les contraintes de la demande						
Compétences opérationnelles communes aux options							
– situer la demande dans son contexte, expliciter ses attendus ; – déterminer les contraintes présentes dans la demande ; – identifier des ressources et des références associées ; – classer et hiérarchiser les différents aspects de la demande.							
Principales tâches mettant en œuvre la compétence							
Activité A1 : Analyse technique et esthétique T1 Prise de connaissance de la demande (cahier des charges, documents, consignes écrites et orales)							
Connaissances associées				Niveau de maîtrise			
				1	2	3	4
Histoire et culture des styles de la spécialité <i>Histoire de l'art et du bijou (de la préhistoire à la période contemporaine sans visée exhaustive), caractéristique des styles, convergences avec les domaines de la création, ouvertures à d'autres cultures et civilisations etc.</i>							
Enjeux et contextes de la spécialité <i>Enjeux liés à la profession, enjeux territoriaux, contextes professionnels, influence et rayonnement, etc.</i>							
Moyens d'expression et de traduction <i>Graphiques et volumiques, matière, couleur, texture, outils traditionnels et numériques, etc.</i>							
Culture de projet <i>Cahier des charges, fonctions, existants, faisabilité, outils de recherche, ressources documentaires, etc.</i>							
Techniques et procédés <i>Outils, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.</i>							
Matériaux, produits, composants <i>Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.</i>							
Communication et collaboration <i>Médiation interne et externe, orale, graphique et écrite, écoute, dialogues, postures, niveaux de langage, etc.</i>							
Déontologie et réglementations professionnelles <i>Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.</i>							
Critères d'évaluation communs aux options et indicateurs de maitrise de la compétence							
– Compréhension de la demande <i>La demande est située dans ses attendus et contextualisée, la nature de l'intervention est définie avec justesse</i> – Identification des éléments rattachés à la demande <i>Les éléments inscrits dans la demande sont identifiés avec exhaustivité ; ils sont rattachés avec justesse et précision</i> – Identification et organisation des ressources techniques, historiques, culturelles, et matérielles <i>Les ressources sont qualifiées et distinguées ; leur organisation favorise une définition précise des aspects de la demande</i> – Ajustement de la communication <i>Le registre de langue et le vocabulaire sont ajustés au client et au contexte ; le vocabulaire professionnel est adéquat et précis</i> – Professionnalisme de la posture <i>La posture est déontologique, en accord avec les règles et réglementations du métier</i>							

BLOC 1 – ÉTUDIER UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	
C2	Interpréter les caractéristiques de la demande
Compétences opérationnelles communes aux options	
– extraire des informations factuelles et des caractéristiques écrites, graphiques et/ou volumiques (chiffres, dates, matériaux, fonctions, contexte, etc.) ; – déterminer des liens entre les différentes caractéristiques ; – structurer et hiérarchiser les caractéristiques ; – établir un diagnostic et un cahier des charges en vue d’élaborer une réponse adaptée à la demande.	
Principales tâches mettant en œuvre la compétence	
Activité A1 : Analyse technique et esthétique T2 Dégagement des caractéristiques techniques, stylistiques, esthétiques et matérielles	
Connaissances associées	Niveau de maîtrise

	1	2	3	4
Histoire et culture des styles de la spécialité <i>Histoire de l'art et du bijou (de la préhistoire à la période contemporaine sans visée exhaustive), caractéristique des styles, convergences avec les domaines de la création, ouvertures à d'autres cultures et civilisations etc.</i>				
Enjeux et contextes de la spécialité <i>Enjeux liés à la profession, enjeux territoriaux, contextes professionnels, influence et rayonnement, etc.</i>				
Moyens d'expression et de traduction <i>Graphiques et volumiques, matière, couleur, texture, outils traditionnels et numériques, etc.</i>				
Culture de projet <i>Cahier des charges, fonctions, existants, faisabilité, outils de recherche, ressources documentaires, etc.</i>				
Représentation technique <i>Modes conventionnels de représentation, normes et nomenclature, outils de représentation, etc.</i>				
Techniques et procédés <i>Outillage, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.</i>				
Matériaux, produits, composants <i>Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.</i>				
Déontologie et réglementations professionnelles <i>Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.</i>				
Critères d'évaluation communs aux options et indicateurs de maîtrise de la compétence				
– Exhaustivité du relevé des informations <i>Les informations essentielles à l'appréhension de la demande sont identifiées</i> – Précision du relevé des caractéristiques et des données écrites, graphiques et/ou volumiques <i>L'ensemble des caractéristiques écrites, graphiques et/ou volumiques sont extraites. Les données sont cohérentes avec la situation, factuelles et précises</i> – Interprétation et contextualisation des informations : <i>L'interprétation est significative, elle met en valeur un propos cohérent avec le contexte ; le contexte est détaillé, distingué et organisé, il sert le sens des informations</i> – Justesse des comparaisons et classements <i>Les classements sont critériés, les comparaisons sont pertinentes</i>				

BLOC 1 – ÉTUDIER UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE				
C3	Organiser et enrichir une documentation			
Compétences opérationnelles communes aux options				
– collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques, esthétiques et stylistiques ; – enrichir les informations existantes par la recherche de données complémentaires nécessaires à l'élaboration d'une réponse.				
Principales tâches mettant en œuvre la compétence				
Activité A1 : Analyse technique et esthétique T3 Recherche d'informations pouvant venir en complément du cahier des charges				
Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Histoire et culture des styles de la spécialité <i>Histoire de l'art et du bijou (de la préhistoire à la période contemporaine sans visée exhaustive), caractéristique des styles, convergences avec les domaines de la création, ouvertures à d'autres cultures et civilisations etc.</i>				
Enjeux et contextes de la spécialité <i>Enjeux liés à la profession, enjeux territoriaux, contextes professionnels, influence et rayonnement, etc.</i>				
Culture de projet <i>Cahier des charges, fonctions, existants, faisabilité, outils de recherche, ressources documentaires, etc.</i>				
Représentation technique <i>Modes conventionnels de représentation, normes et nomenclature, outils de représentation, etc.</i>				
Techniques et procédés <i>Outillage, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.</i>				
Matériaux, produits, composants <i>Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.</i>				
Communication et collaboration <i>Médiation interne et externe, orale, graphique et écrite, écoute, dialogues, postures, niveaux de langage, etc.</i>				

Déontologie et réglementations professionnelles <i>Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.</i>				
Critères d'évaluation communs aux 3 options et indicateurs de maîtrise de la compétence				
- Pertinence des collectes et classements <i>Les informations sont en adéquation avec la demande; elles enrichissent le cahier des charges; les critères de classement tiennent comptes des caractéristiques et contraintes</i> - Organisation des données artistiques et techniques <i>Les données sont lisibles, actualisées; elles valorisent et précisent la demande</i> - Fiabilité des sources <i>Les sources choisies sont vérifiées et fiables</i>				

Définition des compétences

Bloc 2

BLOC 2 - PROPOSER DES RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE				
C4	Répondre avec méthode à une demande de réalisation			
Compétences opérationnelles communes aux options				
- définir, planifier et mettre en œuvre une démarche d'élaboration de réponse technique et esthétique ; - prioriser les actions et définir les étapes clés ; - exploiter les ressources et caractéristiques utiles à la réponse ; - anticiper le suivi nécessaire à la réalisation.				
Principales tâches mettant en œuvre la compétence				
Activité A2 : Proposition de réponses				
T4 Proposition et définition d'une ou de plusieurs solutions techniques et esthétiques en cohérence avec le cahier des charges				
T5 Choix d'une méthode en fonction des solutions techniques et propositions esthétiques retenues				
Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Histoire et culture des styles de la spécialité				
Histoire de l'art et du bijou (de la préhistoire à la période contemporaine sans visée exhaustive), caractéristique des styles, convergences avec les domaines de la création, ouvertures à d'autres cultures et civilisations etc.				
Enjeux et contextes de la spécialité				
Enjeux liés à la profession, enjeux territoriaux, contextes professionnels, influence et rayonnement, etc.				
Moyens d'expression et de traduction				
Outils traditionnels et numériques : gouachés, moyens graphiques et volumiques, matière, couleur, texture, etc.				
Culture de projet				
Cahier des charges, fonctions, existants, faisabilité, outils de recherche, ressources documentaires, etc.				
Représentation technique				
Modes conventionnels et outils de représentation 2D et 3D (volume technique), normes, nomenclatures, etc.				
Techniques et procédés				
Outillage, machine-outil, machines, préparation, procédés et processus, finition, etc.				
Matériaux, produits, composants				
Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.				
Déontologie et réglementations professionnelles				
Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.				
Critères d'évaluation et indicateurs de maîtrise de la compétence				
- Cohérence des propositions avec la demande L'ensemble des contraintes du cahier des charges est pris en compte de manière efficiente ; les propositions écrites, graphiques et/ou volumiques répondent à plusieurs niveaux d'enjeux de la demande et tiennent compte des caractéristiques, - Efficacité de la démarche d'élaboration de réponse Les phases de l'élaboration de la réponse sont exhaustives ; elles permettent de distinguer plusieurs approches de la demande et d'effectuer des choix dans les propositions - Efficience des moyens et procédés engagés Les moyens et procédés engagés servent la clarté des propositions, ils permettent de comprendre et d'envisager la réalisation à venir				

BLOC 2 - Proposer des réponses professionnelles préalables à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie	
C5	Documenter la réponse
Compétences opérationnelles communes aux options	
– constituer un corpus de références classées suivant des critères définis et choisis (chronologiques, thématiques...); – consigner et ordonnancer un ensemble de documents en vue d'explicitier et de justifier la démarche; – actualiser le corpus de références nécessaires à l'exercice de son métier.	
Principales tâches mettant en œuvre la compétence	
Activité A2 : Proposition de réponses	
T4 Proposition et définition d'une ou de plusieurs solutions techniques et esthétiques en cohérence avec le cahier des charges	
Connaissances associées	Niveau de maîtrise

	1	2	3	4
Histoire et culture des styles de la spécialité <i>Histoire de l'art et du bijou (de la préhistoire à la période contemporaine sans visée exhaustive), caractéristique des styles, convergences avec les domaines de la création, ouvertures à d'autres cultures et civilisations etc.</i>				
Enjeux et contextes de la spécialité <i>Enjeux liés à la profession, enjeux territoriaux, contextes professionnels, influence et rayonnement, etc.</i>				
Moyens d'expression et de traduction <i>Outils traditionnels et numériques : gouachés, moyens graphiques et volumiques, matière, couleur, texture, etc.</i>				
Culture de projet <i>Cahier des charges, fonctions, existants, faisabilité, outils de recherche, ressources documentaires, etc.</i>				
Représentation technique <i>Modes conventionnels et outils de représentation 2D et 3D, normes, nomenclatures, etc.</i>				
Techniques et procédés <i>Outillage, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.</i>				
Matériaux, produits, composants <i>Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.</i>				
Déontologie et réglementations professionnelles <i>Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.</i>				
Critères d'évaluation et indicateurs de maîtrise de la compétence				
- Exhaustivité et variété de la collecte de documents et références <i>La collecte est exhaustive sur les plans techniques, esthétiques, matériels, etc. Elle répond avec pertinence à la demande et son contexte</i> - Organisation de la collecte <i>La classification des documents est caractérisée, en fonction des contraintes et enjeux de la demande à traiter</i> - Mise à jour et référencement des données de la documentation <i>Les données techniques et esthétiques sont actualisées et sauvegardées</i>				

BLOC 2 - PROPOSER DES RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE				
C6	Proposer des solutions			
Compétences opérationnelles communes aux options				
- traduire et proposer des intentions facilitant l'élaboration d'une réponse ; - définir, proposer, adapter et justifier plusieurs solutions technique, esthétique, stylistique, fonctionnelle..., conformes aux contraintes et caractéristiques de la demande ; - produire des observations, commentaires, croquis ou maquettes exploitables en vue de la réalisation.				
Principales activités et tâches mettant en œuvre la compétence				
Activité A2: Proposition de réponses				
T4 Proposition et définition d'une ou de plusieurs solutions techniques et esthétiques en cohérence avec le cahier des charges				
Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Histoire et culture des styles de la spécialité <i>Histoire de l'art et du bijou (de la préhistoire à la période contemporaine sans visée exhaustive), caractéristique des styles, convergences avec les domaines de la création, ouvertures à d'autres cultures et civilisations etc..</i>				
Enjeux et contextes de la spécialité <i>Enjeux liés à la profession, enjeux territoriaux, contextes professionnels, influence et rayonnement, etc.</i>				
Moyens d'expression et de traduction <i>Outils traditionnels et numériques : gouachés, moyens graphiques et volumiques, matière, couleur, texture, etc.</i>				
Culture de projet <i>Cahier des charges, fonctions, existants, faisabilité, outils de recherche, ressources documentaires, etc.</i>				
Représentation technique <i>Modes conventionnels et outils de représentation 2D et 3D, normes, nomenclatures, etc.</i>				
Techniques et procédés <i>Outillage, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.</i>				
Matériaux, produits, composants <i>Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.</i>				
Organisation et gestion au service du métier				

<i>Production, approvisionnement, gestion comptable, planification, maintenance, entretien, vie de l'entreprise, etc.</i>				
Hygiène, santé et sécurité, <i>Ergonomie, sécurité des biens et des personnes, prévention et règles de fonctionnement, conformité, etc.</i>				
Déontologie et réglementations professionnelles <i>Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.</i>				
Critères d'évaluation et indicateurs de maîtrise de la compétence				
- Variété des propositions de solutions <i>Elles donnent à voir une diversité de pistes d'élaboration, des évolutions techniques esthétiques, des croisements en vue d'effectuer des choix efficaces au regard de la demande</i> - Cohérence des propositions avec le contexte de la demande et les conditions de réalisation <i>Les propositions tiennent compte du contexte, des enjeux, des freins et des leviers reliés au cahier des charges ; elles sont réalistes, et techniquement réalisables dans les conditions disponibles à la réalisation de l'ouvrage</i> - Pertinence des observations, commentaires, esquisses, croquis, maquettes <i>Les dimensions techniques, fonctionnelles et esthétiques proposées sont appropriées, exploitables et utiles à la réalisation</i> - Pertinence de l'argumentation <i>Les propositions s'appuient sur un raisonnement critique et réflexif, en regard de la demande et de son contexte</i>				

BLOC 2 - PROPOSER DES RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE

C7	Proposer les étapes et les conditions de réalisation			
Compétences opérationnelles communes aux options				
- Choisir une méthode de réalisation - Planifier les étapes et conditions de réalisation - Etablir les quantitatifs de matériaux, éléments d’ornementation et composants				
Principales tâches mettant en œuvre la compétence				
Activité A3 : Préparation des conditions de réalisation T5 Choix d’une méthode en fonction des solutions techniques et propositions esthétiques retenues T6 Sélection des moyens et procédés, détermination des temps de fabrication, planification de la réalisation T7 Définition des approvisionnements				
Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Moyens d’expression et de traduction <i>Graphiques et volumiques, matière, couleur, texture, outils traditionnels et numériques, etc.</i>				
Culture de projet <i>Cahier des charges, fonctions, existants, faisabilité, outils de recherche, ressources documentaires, etc.</i>				
Représentation technique <i>Modes conventionnels de représentation, normes et nomenclature, outils de représentation, etc.</i>				
Techniques et procédés <i>Outils, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.</i>				
Matériaux, produits, composants <i>Caractéristiques physiques, chimiques, d’utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.</i>				
Organisation et gestion au service du métier <i>Production, approvisionnement, gestion comptable, planification, maintenance, entretien, vie de l’entreprise, etc.</i>				
Hygiène, santé et sécurité, <i>Ergonomie, sécurité des biens et des personnes, prévention et règles de fonctionnement, conformité, etc.</i>				
Déontologie et réglementations professionnelles <i>Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.</i>				
Critères d’évaluation et indicateurs de maîtrise de la compétence				
- Justesse et efficience de la planification <i>La proposition de planification est opérante et adaptée ; elle permet une mise en œuvre réaliste dans le contexte de la demande et des conditions de réalisation</i> - Précision des quantitatifs <i>Les quantitatifs établis sont précis, et permettent la bonne facture de l’ouvrage à réaliser</i> - Optimisation des moyens et ressources de fonctionnement <i>Une démarche d’optimisation est explicitement proposée ; elle permet de manière effective et cohérente de limiter les coûts et gaspillages</i>				

BLOC 2 - PROPOSER DES RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE				
C8	Informar, argumentar, interagir et conseiller sur l'ouvrage à réaliser			
Compétences opérationnelles communes aux options				
- utiliser un vocabulaire professionnel ; - ajuster le registre de langue au récepteur et au contexte ; - structurer le compte rendu ; - illustrer le propos.				
Principales tâches mettant en œuvre la compétence				
Activité A4 : Communiquer T8 Présentation T9 Information, conseil et compte rendu				
Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Culture de projet Cahier des charges, fonctions, existants, faisabilité, outils de recherche, ressources documentaires, etc.				
Représentation technique Modes conventionnels de représentation, normes et nomenclature, outils de représentation, etc.				
Techniques et procédés Outillage, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.				
Matériaux, produits, composants Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.				
Communication et collaboration Médiation interne et externe, orale, graphique et écrite, écoute, dialogues, postures, niveaux de langage, etc.				
Organisation et gestion au service du métier Production, approvisionnement, gestion comptable, planification, maintenance, entretien, vie de l'entreprise, etc.				
Hygiène, santé et sécurité, Ergonomie, sécurité des biens et des personnes, prévention et règles de fonctionnement, conformité, etc.				
Déontologie et réglementations professionnelles Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.				
Critères d'évaluation et indicateurs de maitrise de la compétence				
- Clarté du propos Le contexte de la demande et les objectifs sont distingués et formulés avec clarté ; le propos général favorise la compréhension des choix opérés et des réponses apportées - Justesse et précision des réponses Les réponses sont ajustées et justifiées. Le vocabulaire professionnel est utilisé à bon escient - Pertinence de l'argumentation Les arguments permettent de vérifier la compréhension des exigences de la demande ; ils justifient la cohérence de la proposition - Prise en compte et explicitation des contraintes Les échéances et délais sont exposés et mis en regard du résultat attendu - Efficience de la communication graphique et volumique Elle permet une compréhension des intentions et des choix opérés dans la proposition de réponse apportée - Permanence et qualité de la posture professionnelle Elle est adaptée aux partenaires, et sert le bon déroulement du projet - Efficience de la présentation La présentation écrite, graphique, volumique et orale est singulière et adaptée au contexte et aux interlocuteurs ; elle sert le propos professionnel et facilite la restitution des intentions et des solutions apportées au regard de la demande				

Définition des compétences

Bloc 3

BLOC 3 - RÉALISER UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE							
C9	Organiser et mettre en sécurité les postes de travail						
Compétences opérationnelles communes aux options							
- choisir et préparer les outils et les moyens adaptés ; - adapter le poste de travail à la réalisation à conduire ; - disposer rationnellement les supports utiles à la réalisation ; - organiser le cheminement de la matière d'œuvre.							
Compétences opérationnelles spécifiques option joaillerie incluses dans le bloc 3-A		Compétences opérationnelles spécifiques option sertissage incluses dans le bloc 3-B		Compétences opérationnelles spécifiques option polissage finition incluses dans le bloc 3-C			
		Vérifier l'adéquation entre la mise en pierre et le résultat attendu		Vérifier l'adéquation entre l'état de la pièce et l'état des gemmes en fonction du résultat attendu.			
Principales tâches mettant en œuvre la compétence							
Activité A5 : Mise en œuvre des conditions de réalisation							
T10 Préparation de la matière d'œuvre, des outillages et de l'atelier en vue de la réalisation							
Tâches spécifiques BJ		Tâches spécifiques BS		Tâches spécifiques BPF			
BJ 10.1 : Prévision et adaptation de l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser BJ 10.2 : Préparer la matière d'œuvre (débit, épaisseur, etc.)		BS 10.1 : Prévision et adaptation de l'outillage BS 10.2 : Contrôle de l'état du support, de l'état des pierres et de leur nombre BS 10.3 : Appréhension du positionnement des pierres selon leurs dimensions et leurs couleurs		BPF 10.1 : Prévision et adaptation de l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser BPF 10.2 : Préparation de la mise en sécurité de la pièce (pointes, éléments démontables, chaînes), ainsi que de la préservation des travaux déjà réalisés			
Connaissances associées				Niveau de maîtrise			
				1	2	3	4
Représentation technique Modes conventionnels de représentation : normes et nomenclature							
Techniques et procédés Outillage, procédés, processus, etc.							
Matériaux, produits, composants Métaux et matériaux communs, métaux précieux et alliages, gemmes, perles, produits, etc.							
Communication et collaboration Interne et externe, organisationnelle, etc.							
Organisation et gestion au service du métier Production, stocks, approvisionnement, gestion comptable, planification, environnement, etc.							
Hygiène, santé et sécurité, Ergonomie, sécurité des biens et des personnes, etc.							
Déontologie et réglementations professionnelles Chartes d'approvisionnement, éthique, règles de confidentialité, etc.							
Critères d'évaluation communs aux 3 options et indicateurs de maîtrise de la compétence							
Efficience de l'organisation préalable L'ensemble des outils et moyens sont réunis et opérants ; le poste de travail est préparé conformément aux exigences en vigueur ; les matières d'œuvres sont disponibles, optimisées et sécurisées							
Indicateurs de maîtrise de la compétence opérationnelle spécifique option joaillerie		Indicateurs de maîtrise de la compétence opérationnelle spécifique option sertissage		Indicateurs de maîtrise de la compétence opérationnelle spécifique option polissage finition			
La matière nécessaire au calepinage est bien définie et peut être optimisée.		L'état de la pièce et la mise en pierre permettent d'atteindre le résultat attendu en vue du sertissage recherché Les éléments d'assemblage, fragiles ou à distinguer, sont identifiés et protégés		L'état de la pièce, les finitions et le polissage permettent d'atteindre le résultat attendu La protection des éléments fragiles, et des éléments terminés de la pièce est assurée			

BLOC 3 - RÉALISER D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE							
C10	Réaliser l'ouvrage dans les règles de l'art						
Compétences opérationnelles communes aux options							
- réaliser le volume technique et procéder aux éventuels ajustements ; - opérer les travaux de fabrication et de finition ; - employer les procédés de réalisation traditionnels ou numériques adaptés (façonnage, usinage, assemblage, finition, etc.).							
Compétences opérationnelles spécifiques option joaillerie incluses dans le bloc 3-A		Compétences opérationnelles spécifiques option sertissage incluses dans le bloc 3-B		Compétences opérationnelles spécifiques option polissage finition incluses dans le bloc 3-C			
Effectuer les opérations de fabrication, de transformation et de réparation Réaliser les travaux de montage et d'assemblage		Réaliser les travaux de sertissage en employant les procédés et gestes adéquats : griffe, grain et serti clos, serti rail, etc.		Effectuer les opérations de polissage en employant les procédés et gestes adéquats			
Principales tâches mettant en œuvre la compétence							
Activité A6 : Réalisation T 11 Réalisation d'un volume technique et ajustements T12 Réalisation de l'ouvrage							
Tâches spécifiques BJ		Tâches spécifiques BS		Tâches spécifiques BPF			
BJ 12 : Fabrication de tout type d'élément		BS 12 : Réalisation des opérations de sertissage		BPF 12 : Réalisation des opérations de polissage finition			
BJ 13 : Reprise et ajustement des éléments préfabriqués		BS 13 : Reprise et ajustement des gemmes et des opérations de sertissage		BPF 13.1 : Reprise de l'état de surface général de la pièce BPF 13.2 : Polissage et traitement des surfaces suivant la demande			
Connaissances associées				Niveau de maîtrise			
				1	2	3	4
Techniques et procédés Outillage, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.							
Matériaux, produits, composants Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.							
Communication et collaboration Médiation interne et externe, orale, graphique et écrite, écoute, dialogues, postures, niveaux de langage, etc.							
Organisation et gestion au service du métier Production, approvisionnement, gestion comptable, planification, maintenance, entretien, vie de l'entreprise, etc.							
Hygiène, santé et sécurité, Ergonomie, sécurité des biens et des personnes, prévention et règles de fonctionnement, conformité, etc.							
Déontologie et réglementations professionnelles Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.							
Critères d'évaluation communs aux 3 options et indicateurs de maitrise de la compétence							
Efficience des procédés Les procédés employés permettent la réalisation selon les exigences techniques et esthétiques de la demande dans son contexte Respect des procédures Les procédures sont appliquées avec méthode ; elles respectent scrupuleusement la planification et les usages en vigueur Qualité et conformité de la réalisation Le rendu est précis, la facture est réalisée dans le respect des règles de l'art, au travers des exigences techniques et esthétiques du métier et de la demande							
Indicateurs de maitrise de la compétence opérationnelle spécifique option joaillerie		Indicateurs de maitrise de la compétence opérationnelle spécifique option sertissage		Indicateurs de maitrise de la compétence opérationnelle spécifique option polissage finition			
Le volume technique permet d'optimiser la réalisation à venir en joaillerie Les travaux de montage et d'assemblage respectent les standards fixés Les finitions sont effectuées avec précision avant transmission au sertissage ou au polissage		Le volume technique préfigure le bon positionnement des gemmes Les opérations de sertissage sont précises et conformes à la demande Les finitions sont propres et effectuées avant transmission au polissage		Le volume technique préfigure les actions efficaces de polissage Les éléments d'assemblage, fragiles ou à distinguer, sont identifiés et protégés tout au long du travail Le polissage et les traitements de surface sont réalisés avec soin, conformément à la qualité exigée par la demande			

BLOC 3 - Réaliser un ouvrage en bijouterie							
C11	Contrôler la qualité des opérations à chaque étape de la réalisation						
Compétences opérationnelles communes aux options							
Opérer les travaux de contrôle et vérifier la bienfacture.							
Compétences opérationnelles spécifiques option joaillerie incluses dans le bloc 3-A		Compétences opérationnelles spécifiques option sertissage incluses dans le bloc 3-B		Compétence opérationnelles spécifiques option polissage finition incluses dans le bloc 3-C			
Contrôler le respect du cahier des charges (dimensions, volume, etc.) Contrôler l'état de surface en prévision des opérations de sertissage et de polissage		Contrôler la bonne disposition des sertissages et adapter en fonction de l'effet recherché Contrôler la disposition et la stabilité des gemmes		Contrôler la conformité des effets et des volumes au regard du traitement de surface souhaité			
Principales tâches mettant en œuvre la compétence							
Activité A6 : Réalisation							
Tâches spécifiques BJ		Tâches spécifiques BS		Tâches spécifiques BPF			
BJ 14 : Vérification de la conformité et de la qualité de la réalisation		BS 14 : Vérification de la conformité et de la qualité de la réalisation		BPF 14.1 : Nettoyage de la pièce et vérification de la conformité BPF 14.2 : Contrôle de la qualité de l'ensemble de la pièce			
Connaissances associées				Niveau de maîtrise			
				1	2	3	4
Représentation technique <i>Modes conventionnels de représentation, normes et nomenclature, outils de représentation, etc.</i>							
Techniques et procédés <i>Outils, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.</i>							
Matériaux, produits, composants <i>Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.</i>							
Communication et collaboration <i>Médiation interne et externe, orale, graphique et écrite, écoute, dialogues, postures, niveaux de langage, etc.</i>							
Organisation et gestion au service du métier <i>Production, approvisionnement, gestion comptable, planification, maintenance, entretien, vie de l'entreprise, etc.</i>							
Hygiène, santé et sécurité, <i>Ergonomie, sécurité des biens et des personnes, prévention et règles de fonctionnement, conformité, etc.</i>							
Déontologie et réglementations professionnelles <i>Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.</i>							
Critères d'évaluation communs aux 3 options et indicateurs de maîtrise de la compétence							
– Qualité et soin de la finition <i>Les finitions sont précises, dans le respect des règles de l'art, au travers des exigences techniques et esthétiques de la demande</i> – Efficience des opérations de contrôle tout au long de la réalisation <i>Le contrôle est méthodique et rigoureux, adapté à chacune des étapes de la réalisation de l'ouvrage</i>							
Indicateur de maîtrise de la compétence opérationnelle spécifique option joaillerie		Indicateur de maîtrise de la compétence opérationnelle spécifique option sertissage		Indicateur de maîtrise de la compétence opérationnelle spécifique option polissage finition			
Les contrôles effectués attestent respect du cahier des charges et de la bonne qualité de l'état de surface		Le contrôle de la disposition des gemmes et de leur maintien atteste d'un rythme harmonieux et conforme à la demande		La géométrie et les volumes sont respectés, les couleurs et les effets répondent aux attentes, la brillance et l'éclat sont constatés			

BLOC 3 - Réaliser un ouvrage en bijouterie	
C12	Gérer la matière d'œuvre à chaque étape de la réalisation
Compétences opérationnelles communes aux options	
– gérer, à chaque étape de sa transformation, la qualité de la matière d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'ouvrage et les stocks de consommables ; – gérer les temps de production liés à la transformation de la matière d'œuvre – assurer la traçabilité des matières utilisées, en lien avec d'autres services ; – gérer, optimiser le traitement raisonné des déchets lié à la transformation de la matière d'œuvre.	
Principales tâches mettant en œuvre la compétence	

Activité A5 : Mise en œuvre des conditions de réalisation Activité A6 : Réalisation Activité A7 : Gestion, maintenance T15 Gestion des flux de matières et des matériels T16 Gestion du temps de production				
Connaissances associées	Niveau de maîtrise			
	1	2	3	4
Techniques et procédés <i>Outils, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.</i>				
Matériaux, produits, composants <i>Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.</i>				
Communication et collaboration <i>Médiation interne et externe, orale, graphique et écrite, écoute, dialogues, postures, niveaux de langage, etc.</i>				
Organisation et gestion au service du métier <i>Production, approvisionnement, gestion comptable, planification, maintenance, entretien, vie de l'entreprise, etc.</i>				
Hygiène, santé et sécurité, <i>Ergonomie, sécurité des biens et des personnes, prévention et règles de fonctionnement, conformité, etc.</i>				
Déontologie et réglementations professionnelles <i>Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.</i>				
Critères d'évaluation communs aux 3 options et indicateurs de maîtrise communs				
- Justesse de l'évaluation et de la prise en compte des coûts directs et indirects <i>L'évaluation des coûts est ajustée aux conditions de la réalisation ; la réalisation est effective et complète ; les gaspillages sont évités</i> - Efficience du suivi de la planification des tâches <i>Les délais et coûts prévisionnels sont suivis et respectés ; les approvisionnements sont correctement effectués tout au long de la réalisation</i> - Rigueur et exhaustivité du suivi administratif <i>Les documents administratifs sont renseignés avec exactitude et précision, ils sont transmis dans les délais impartis</i> - Application et conformité des règles de restitution <i>Les confiés sont restitués ou facturés, les virements de compte poids sont précis et correctement renseignés</i> - Ajustement des stocks <i>Les stocks sont régulièrement et correctement tenus à jour</i> - Application des consignes de gestion des déchets <i>Les déchets sont optimisés de façon raisonnée et respectueuse des règles en vigueur</i>				

BLOC 3 - Réaliser un ouvrage en bijouterie							
C13	Réaliser les opérations de maintenance						
Compétences opérationnelles mobilisées							
– effectuer les contrôles réguliers : vérifier l'état des machines, des outils, des postes de travail ; – participer à une maintenance de premier niveau : nettoyer, graisser ou remplacer des éléments simples liés aux machines et aux postes de travail ; – signaler les pannes ou dysfonctionnements (mouvements, états ou bruits anormaux).							
Compétences opérationnelles spécifiques option joaillerie incluses dans le bloc 3-A		Compétences opérationnelles spécifiques option sertissage incluses dans le bloc 3-B		Compétence opérationnelles spécifiques option polissage finition incluses dans le bloc 3-C			
Effectuer les opérations de maintenance des outillages à main, postes à souder, gaz, lasers, pièces à main, etc.		Effectuer les opérations de maintenance des pièces à main, binoculaires, des boulets de sertisseur, affutage des outils, etc.		Effectuer les opérations de maintenance des tours à polir, tonneaux et pièces à main			
Principales tâches mettant en œuvre la compétence							
Activité A7 : Gestion, maintenance T15 Gestion des flux de matières et des matériels T16 Gestion du temps de production T17 Participation aux opérations de maintenance							
Tâches spécifiques BJ		Tâches spécifiques BS		Tâches spécifiques BPF			
BJ 17 : Réglage des machines et des consommables qui leur sont rattachés		BS 17 : Affutage des outils et réglage des binoculaires		BPF 17 : Réglage des tours à polir, machines et des consommables qui leur sont rattachés			
Connaissances associées				Niveau de maîtrise			
				1	2	3	4
Représentation technique Modes conventionnels de représentation, normes et nomenclature, outils de représentation, etc.							

Techniques et procédés <i>Outils, machine-outil, machines, préparation, procédés, processus, finition, etc.</i>						
Matériaux, produits, composants <i>Caractéristiques physiques, chimiques, d'utilisation, normes environnementales, coûts, sécurité, etc.</i>						
Communication et collaboration <i>Médiation interne et externe, orale, graphique et écrite, écoute, dialogues, postures, niveaux de langage, etc.</i>						
Organisation et gestion au service du métier <i>Production, approvisionnement, gestion comptable, planification, maintenance, entretien, vie de l'entreprise, etc.</i>						
Hygiène, santé et sécurité, <i>Ergonomie, sécurité des biens et des personnes, prévention et règles de fonctionnement, conformité, etc.</i>						
Déontologie et réglementations professionnelles <i>Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.</i>						
Critères d'évaluation communs aux 3 options						
– Application des gestes métiers liés à la maintenance <i>L'entretien et la maintenance du matériel et des postes de travail sont assurés dans le respect des règles</i> – Régularité de la maintenance <i>Les opérations de maintenance sont effectuées tout au long des activités professionnelles ; elles permettent la conduite effective de la réalisation ; des contrôles réguliers sont effectués et donnent lieu à des signalements en cas de dysfonctionnement ou anomalie</i>						
Indicateur de maîtrise de la compétence opérationnelle spécifique option joaillerie		Indicateur de maîtrise de la compétence opérationnelle spécifique option sertissage		Indicateur de maîtrise de la compétence opérationnelle spécifique option polissage finition		
<i>Les outillages et pièces à main sont opérationnels, ainsi que les postes à souder, gaz, lasers, etc.</i>		<i>Les outils sont régulièrement affûtés</i> <i>Les binoculaires sont réglés et permettent une vision précise</i>		<i>Le réglage des tours à polir et machines est correctement et régulièrement exécuté</i> <i>Les consommables qui leur sont rattachés sont vérifiés et disponibles</i>		

BLOC 3 - Réaliser un ouvrage en bijouterie							
C14	Respecter les règles de sécurité, de déontologie et de confidentialité						
Compétences opérationnelles mobilisées							
- veiller au port et à l'utilisation corrects des EPI et des EPC ; - signaler immédiatement les situations potentiellement à risque, pour les biens et les personnes ; - ne pas divulguer d'informations techniques, esthétiques, commerciales en dehors des circuits autorisés ; - sécuriser les supports physiques et/ou numériques sensibles ou confidentiels ; - appliquer les règles RGPD ; - respecter les engagements contractuels collectifs et individuels ; - respecter les normes environnementales et les bonnes pratiques.							
Principales tâches mettant en œuvre la compétence							
Activité A5 : Mise en œuvre des conditions de réalisation Activité A6 : Réalisation Activité A7 : Gestion, maintenance							
Connaissances associées				Niveau de maîtrise			
				1	2	3	4
Communication et collaboration <i>Médiation interne et externe, orale, graphique et écrite, écoute, dialogues, postures, niveaux de langage, etc.</i>							
Organisation et gestion au service du métier <i>Production, approvisionnement, gestion comptable, planification, maintenance, entretien, vie de l'entreprise, etc.</i>							
Hygiène, santé et sécurité, <i>Ergonomie, sécurité des biens et des personnes, prévention et règles de fonctionnement, conformité, etc.</i>							
Déontologie et réglementations professionnelles <i>Chartes professionnelles, éthique technologique et environnementale, confidentialité, veille réglementaire, etc.</i>							
Critères d'évaluation communs aux 3 options							
- Mise en œuvre des consignes de sécurité et de respect de l'environnement <i>Les consignes de sécurité et de respect de l'environnement sont strictement appliquées notamment dans l'utilisation des produits dangereux ; les alertes sont immédiatement portées en cas de repérage de situations potentiellement dangereuses pour les biens et les personnes</i> - Respect et application des règles déontologiques <i>Les règles déontologiques et chartes de la profession sont connues, partagées et mises en œuvre</i>							

ANNEXE IV
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
IV.1. Unités constitutives du diplôme

UNITÉS	INTITULÉS
	Epreuve de mathématiques et de physique-chimie
U11	Sous – épreuve Mathématiques
U12	Sous – épreuve Physique-chimie
U2	Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en bijouterie
U3	Proposition de réponses et réalisation d'un ouvrage en bijouterie
U31	Sous – épreuve de proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie
U32 -A	Sous – épreuve Réalisation d'un ouvrage en bijouterie joaillerie
U32 -B	Sous – épreuve Réalisation d'un sertissage en bijouterie
U32 -C	Sous – épreuve Réalisation du polissage et d'une finition en bijouterie
U33	Sous – épreuve Economie-gestion
U34	Sous – épreuve Prévention santé environnement
U4	Epreuve de langue vivante
U5	Epreuve de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique
U51	Sous – épreuve Français
U52	Sous – épreuve Histoire et géographie et enseignement moral et civique
U6	Epreuve d'éducation physique et sportive
UF1- UF2	Epreuve facultative de langue vivante étrangère, régionale ou langue des signes française Epreuve facultative de mobilité

UNITÉ U11

Mathématiques

Pour la classe de première année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel et de la classe de première année préparant au brevet national des métiers d'art.

Pour les classes de deuxième et de troisième année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement de mathématiques des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel et des classes de deuxième et troisième années préparant au brevet national des métiers d'art.

La spécialité « Bijouterie » de brevet national des métiers d'art est rattachée au groupement A.

UNITÉ U12

Physique-chimie

Pour la classe de première année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel et de la classe de première année préparant au brevet national des métiers d'art.

Pour les classes de deuxième et de troisième année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel et des classes de deuxième et troisième années préparant au brevet national des métiers d'art.

La spécialité « Bijouterie » de brevet national des métiers d'art est rattachée au groupement 4.

Unités constitutives professionnelles

La définition du contenu des unités constitutives professionnelles (U2 – U31- U32) a pour but de préciser pour chacune d'elles, les blocs de compétences visés dans un contexte professionnel donné, il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (V.A.E.) ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

UNITÉ U2

Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en bijouterie

Le contenu sur lequel repose l'unité U2 correspond aux compétences du bloc n° 1 « Etudier une demande de réalisation d'un ouvrage en bijouterie » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

UNITÉ U31

Proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie

Le contenu sur lequel repose l'unité U31 correspond aux compétences du bloc n° 2 « Proposer des réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

UNITÉ U32-A

Réalisation d'un ouvrage en bijouterie joaillerie

Le contenu sur lequel repose l'unité U32-A correspond aux compétences communes et spécifiques du bloc n° 3-A « Réaliser un ouvrage en bijouterie joaillerie » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

UNITÉ U32-B

Réalisation d'un sertissage en bijouterie

Le contenu sur lequel repose l'unité U32-B correspond aux compétences communes et spécifiques du bloc n° 3-B « Réaliser un sertissage en bijouterie » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

UNITÉ U32-C

Réalisation du polissage et d'une finition en bijouterie

Le contenu sur lequel repose l'unité U32-C correspond aux compétences communes et spécifiques du bloc n° 3-C « Réaliser le polissage et une finition en bijouterie » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

UNITÉ U33

Economie-Gestion

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel et des classes préparant au brevet national des métiers d'art (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U34

Prévention, santé, environnement

Pour la classe de première année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel et de la classe de première année préparant au brevet national des métiers d'art (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de deuxième et de troisième année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel et des classes de deuxième et troisième années préparant au brevet national des métiers d'art (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U4

Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes

préparant au baccalauréat professionnel et des classes préparant au brevet national des métiers d'art (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U51

Français

Pour la classe de première année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel et de la classe de première année préparant au brevet national des métiers d'art (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de deuxième et de troisième année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement de français des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel et des classes de deuxième et troisième années préparant au brevet national des métiers d'art (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U52

Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Histoire-géographie

Pour la classe de première année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel et de la classe de première année préparant au brevet national des métiers d'art (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de deuxième et de troisième année, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel et des classes de deuxième et troisième années préparant au brevet national des métiers d'art (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

Enseignement moral et civique

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 29 mai 2024 modifié fixant le programme d'enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle, des classes préparant au brevet national des métiers d'art et des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U6

Éducation physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle, des classes préparant au baccalauréat professionnel et des classes préparant au brevet national des métiers d'art (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉS FACULTATIVES – UF1 et UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

Unité facultative de langue vivante étrangère, régionale ou langue des signes française

Le programme sur lequel repose l'unité est défini, selon la langue choisie :

- soit par l'arrêté du 3 avril 2019 modifié fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel et des classes préparant au brevet national des métiers d'art ;
- soit par l'arrêté du 3 juin 2009 fixant le programme de l'enseignement de la langue des signes française au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel.

Unité facultative de mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art modifié par arrêté du 1^{er} avril 2026.

IV.2. Règlement d'examen

BREVET NATIONAL DES MÉTIERS D'ART « Bijouterie »			Origine des candidats					
			– élèves dans un établissement public ou privé sous contrat ; – apprentis dans un CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation ; – apprentis dans un CFA habilité au CCF ; – stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public.		– élèves dans un établissement privé hors contrat ; - apprentis dans un CFA non habilité au CCF ; – stagiaires de la formation professionnelle continue en établissement privé ; – candidats de l'enseignement à distance ; – candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles.		Stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité au CCF intégral	
Epreuves	Unités	C-oe-f.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Epreuve de mathématiques et de physique-chimie		4						
Sous-épreuve E11 Mathématiques	U11	2	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 Physique-chimie	U12	2	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
E2 : Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en Bijouterie	U2	3	CCF		Ponctuel écrit et graphique	3 h	CCF	
E3 : Proposition de réponses et réalisation d'un ouvrage en Bijouterie	U3	16						
Sous-épreuve E31 Proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie	U31	4	Ponctuel Oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32	Sous-épreuve E32-A Réalisation d'un ouvrage en bijouterie joaillerie	U32 A	10	CCF		Ponctuel pratique	30 h	CCF
	Sous-épreuve E32 -B Réalisation d'un sertissage en bijouterie	U32 B	10	CCF		Ponctuel pratique	30 h	CCF
	Sous-épreuve E32 -C Réalisation du polissage et d'une finition en bijouterie	U32 C	10	CCF		Ponctuel pratique	30 h	CCF
Sous-épreuve E33 Economie-gestion	U33	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E34 Prévention-santé-environnement	U34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4 : Epreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel écrit et oral	1 h + 10 min	CCF	
E5 : Epreuve de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique	U5	5						
Sous-épreuve E51 Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E52 Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
E6 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U6	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuves facultatives (1)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.
Seuls les points excédants 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

IV.3. Définition des épreuves

Toutes les épreuves comportent des sujets nationaux.

ÉPREUVE E1 ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE-CHIMIE	Coefficient 4
---	---------------

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E11 - sous épreuve de mathématiques (U11) ;
- E12 - sous-épreuve de physique-chimie (U12).

Sous-épreuve E11 MATHÉMATIQUES	Unité U11 - Coefficient 2
--------------------------------	---------------------------

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe III** de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;

Sous-épreuve E12 PHYSIQUE-CHIMIE	Unité U12 - Coefficient 2
----------------------------------	---------------------------

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe IV** de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;

ÉPREUVE E2 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	UNITÉ U2 Coefficient 3
---	---------------------------

ÉPREUVE E2 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	Coefficient 3 Notée sur 60 points	
L'épreuve a pour objectif d'évaluer, chez les candidats, le niveau de maîtrise des compétences nécessaires aux activités du pôle 1 - « Etude d'une demande de réalisation d'un ouvrage en bijouterie » : C1 - Identifier et déterminer les besoins et les contraintes de la demande C2 - Interpréter les caractéristiques de la demande C3 - Organiser et enrichir une documentation	ÉPREUVE ÉCRITE ET GRAPHIQUE	DURÉE 3h

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur une situation professionnelle contextualisée. Le candidat est amené à étudier un ensemble de ressources (audiovisuelles, visuelles ou écrites) constitué d'informations techniques, esthétiques, stylistiques ou historiques.

A partir du dossier ressources et de ses connaissances, au travers d'une analyse écrite et graphique, il s'agit de vérifier les aptitudes du candidat à mobiliser les compétences du bloc 1 : « *Etudier une demande de réalisation d'un ouvrage en bijouterie* ».

Pour ce faire, le candidat procède à :

- des relevés graphiques annotés ;
- des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques ;
- des réponses et des commentaires écrits.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue en contrôle en cours de formation (CCF) ou par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Evaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par l'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et/ou en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage et le candidat sont associés au suivi dans le cas où l'activité est menée conjointement avec une entreprise.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et connaissances associées du bloc de compétences 1.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. Elle arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat pour les activités menées en centre de formation. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Evaluation par épreuve ponctuelle – Epreuve écrite et graphique – 3 heures – Coeff 3

L'épreuve se déroule en salle, obligatoirement dans un centre d'examen, où chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail pouvant recevoir :

- plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens numériques s'ils sont prévus dans le sujet de l'épreuve.

ÉPREUVE E3 PROPOSITION DE RÉPONSES ET RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	UNITÉ U3 Coefficient 16
---	----------------------------

Cette épreuve comporte quatre sous-épreuves :

- E31 - sous épreuve de proposition de réponses préalables à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie (U31) ;
- E32- sous-épreuve de réalisation d'un ouvrage en bijouterie (épreuve à options) ;
- E33 - sous épreuve d'économie gestion (U33) ;
- E34 - sous épreuve de prévention, santé et environnement (U34).

Sous-épreuve E31 PROPOSITION DE RÉPONSES PRÉALABLES A LA RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE	Coefficient 4 Notée sur 80 points	
L'épreuve a pour objectif d'évaluer, chez les candidats, le niveau de maîtrise des compétences nécessaires aux activités du pôle 2 : « Proposition de réponses préalable à la réalisation d'un ouvrage en bijouterie » C4 - Répondre avec méthode à une demande de réalisation C5 - Documenter la réponse C6 - Proposer des solutions C7 - Proposer les étapes et les conditions de réalisation C8 - Informer, argumenter, interagir et conseiller sur l'ouvrage à réaliser	ÉPREUVE ORALE	DURÉE 20min

CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Il s'agit de vérifier les aptitudes du candidat à mobiliser les compétences du bloc 2.

Cette épreuve orale prend appui sur un dossier constitué par le candidat.

Dans le cadre d'une situation professionnelle qu'il a identifiée et dont il présente le contexte, le candidat décrit sa démarche de recherche qui le conduit à une proposition de solutions techniques et esthétiques en vue d'une réalisation.

En l'absence de réalisation de l'intégralité des PFMP, la mention non valide sera portée sur la sous-épreuve E31.

Par conséquent, la note obtenue à cette épreuve est invalidée et le diplôme ne peut être délivré au candidat.

Constitution du dossier

Les recherches et solutions sont présentées dans un dossier au format PDF n'excédant pas 8 pages recto format A3.

Les échantillons ou maquettes constitutifs des recherches, les documents de définition de l'ouvrage ainsi que les documents précisant les modalités et les coûts de réalisation sont associés au dossier en annexe. Pour les échantillons ou maquettes ne pouvant être déplacés lors de la soutenance orale, des photographies ou captations courtes peuvent être jointes en annexe du dossier. Aucun autre élément que ceux référencés dans le dossier et ses annexes ne peut être apporté lors de la soutenance orale. Durant celle-ci, les éléments présentés sont strictement ceux référencés dans le dossier et ses annexes.

Soutenance orale

La soutenance comprend un exposé de 10min suivi d'un entretien avec le jury de 10min.

L'exposé permet au candidat de présenter ses recherches, ses solutions, les modalités de réalisations prévues ainsi que les coûts en les justifiant au regard du cahier des charges et des moyens de production.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

Le dossier de propositions et la soutenance orale sont évalués par une commission d'examineurs composée d'un professeur de la spécialité, d'un professeur d'arts appliqués, et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission peut valablement statuer.

Le dossier de propositions et ses annexes sont remis au centre d'examen préalablement à la soutenance orale, dans les délais fixés par le service académique des examens.

En l'absence de dossier remis dans les délais, la soutenance orale ne peut avoir lieu et la note zéro, non éliminatoire, est attribuée à la sous-épreuve.

Evaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

La situation d'évaluation en CCF se déroule au dernier trimestre de la formation.

Le dossier de propositions et la soutenance orale sont évalués par une commission d'examineurs composée d'un professeur de la spécialité, d'un professeur d'arts appliqués, et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission peut valablement statuer.

Le dossier de propositions et ses annexes sont remis à la commission d'examineurs 10 jours avant la soutenance orale.

En l'absence de dossier remis dans les délais, la soutenance orale ne peut avoir lieu et la note zéro, non éliminatoire, est attribuée à la sous-épreuve.

Sous-épreuve E32 RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE (épreuve à options) SOUS-ÉPREUVE E32-A : RÉALISATION D'UN OUVRAGE EN BIJOUTERIE JOAILLERIE SOUS-ÉPREUVE E32-B : RÉALISATION D'UN SERTISSAGE EN BIJOUTERIE SOUS-ÉPREUVE E32-C : RÉALISATION DU POLISSAGE ET D'UNE FINITION EN BIJOUTERIE	Coefficient 10 Notée sur 200 points	
L'épreuve a pour objectif d'évaluer, chez les candidats, le niveau de maîtrise des compétences communes et spécifiques aux 3 options, selon le choix effectué par le candidat, et nécessaires aux activités du pôle 3 : « Réalisation d'un ouvrage en bijouterie » C09 - Organiser et mettre en sécurité les postes de travail C10 - Réaliser l'ouvrage dans les règles de l'art C11 - Contrôler la qualité des opérations à chaque étape de la réalisation C12 - Gérer la matière d'œuvre à chaque étape de la réalisation C13 - Réaliser les opérations de maintenance C14 - Respecter les règles de sécurité, de déontologie et de confidentialité	PRATIQUE	DURÉE 30 h

CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

A partir d'une demande contextualisée, le candidat réalise tout ou partie d'un ouvrage.

Pour l'option bijouterie joaillerie :

L'évaluation porte sur les compétences communes et spécifiques à l'option bijouterie joaillerie, présentes dans le bloc 3-A : « Réaliser un ouvrage en bijouterie joaillerie ».

Pour l'option bijouterie sertissage :

L'évaluation porte sur les compétences communes et spécifiques à l'option bijouterie sertissage, présentes dans le bloc 3-B : « Réaliser un sertissage en bijouterie ».

Pour l'option bijouterie polissage finition :

L'évaluation porte sur les compétences communes et spécifiques à l'option bijouterie polissage finition, présentes dans le bloc 3-C : « Réaliser le polissage et une finition en bijouterie ».

Cette sous-épreuve est constituée de 2 parties consécutives et indépendantes.

– **PARTIE A – RÉALISATION D'UN VOLUME TECHNIQUE – 30 points**

Cette épreuve est commune aux 3 options. Elle vise particulièrement à évaluer les compétences communes nécessaires à la mise en œuvre de la tâche T 11 - Réalisation d'un volume technique et ajustements.

A partir de documents techniques décrivant un projet à réaliser (dessin technique, fiche d'analyse de fabrication), le candidat fabrique une maquette de présentation avec tracé d'empierrement à l'échelle 1 à l'aide des matériaux de mise en œuvre tels que cire, plastiline ou autres.

– **PARTIE B – RÉALISATION DE TOUT OU PARTIE DE L'OUVRAGE – 170 points**

Cette épreuve est spécifique à chacune des options A, B et C.

Option A : Réalisation d'un ouvrage en bijouterie joaillerie.

Option B : Réalisation d'un sertissage en bijouterie.

Option C : Réalisation du polissage et d'une finition en bijouterie.

La réalisation de tout ou partie de l'ouvrage à exécuter est définie par son thème et sa représentation sous forme de dessin, schéma, esquisse, complétés le cas échéant par des pièces réelles (ensembles et/ou sous-ensemble).

Un certain nombre d'indications peuvent être fournies au candidat dans le respect de certaines procédures de mise en forme des pièces (liberté du choix ou imposition d'une technique). En l'absence de consignes particulières, le candidat aura le libre choix de l'organisation et de la présentation de son travail.

Des évaluations intermédiaires au cours de l'épreuve, pourront être menées pour contrôler la qualité de la réalisation de certains actes du métier. Elles devront être précisées dans le cahier des charges avec les modalités.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle, soit en contrôle en cours de formation (CCF).

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Evaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la sous-épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final prenant en compte les activités menées en centre de formation, ainsi qu'un bilan prenant en compte les activités menées en entreprise.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et connaissances associées du bloc 3.

Le bilan prenant en compte les activités en entreprise est produit en dernière année de formation par :

- le tuteur de PFMP et un professeur du domaine professionnel pour les candidats sous statut scolaire ;
- le maître d'apprentissage et un formateur du domaine professionnel pour les candidats sous statut d'apprenti ;
- le formateur du domaine professionnel pour les stagiaires de la formation professionnelle continue.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef d'établissement. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. Elle arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat pour les activités menées en centre de formation. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final prenant en compte les activités menées en centre de formation, la note du bilan final sur 160 points ;
- le bilan prenant en compte les activités menées en entreprise noté sur 40 points.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle - durée de 30 heures – 200 points

L'épreuve se déroule en atelier, en présence d'examineurs.

La partie A - Réalisation du volume technique - se déroule sur **4 heures**.

La partie B - Réalisation de tout ou partie de l'ouvrage (spécifique aux 3 options) - se déroule sur **26 heures**.

A l'issue de l'épreuve, la commission d'examineurs se réunit pour établir la note du candidat à partir de l'observation des gestes professionnels en cours d'épreuve et de l'ouvrage réalisé.

La commission d'examineurs est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

Sous-épreuve E33 ÉCONOMIE-GESTION	Unité U33 - Coefficient 1
-----------------------------------	---------------------------

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe VI** de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

Sous-épreuve E34 PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT	Unité U34 - Coefficient 1
---	---------------------------

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe VII** de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

ÉPREUVE E4 LANGUE VIVANTE	UNITÉ U4 - Coefficient 2
------------------------------	--------------------------

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe V** de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

ÉPREUVE E5 FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	UNITÉ U5 - Coefficient 5
---	--------------------------

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E51 - sous épreuve de français (U51) ;
- E52 - sous épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52).

Sous-épreuve E51 FRANÇAIS	Unité U51 - Coefficient 2,5
---------------------------	-----------------------------

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe I** de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

Sous-épreuve E52 HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	Unité U52 - Coefficient 2,5
--	-----------------------------

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe II** de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

ÉPREUVE E6 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	UNITÉ U6 - Coefficient 1
--	--------------------------

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe VIII** de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général.

ÉPREUVES FACULTATIVES	UNITÉS UF1 UF2
-----------------------	----------------

Les candidats peuvent choisir **une ou deux unités facultatives** parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

Epreuve facultative de langue vivante étrangère, régionale ou langue des signes

L'épreuve actuellement en vigueur qui est attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des compétences énumérées dans l'**annexe IX** de l'arrêté du 9 mars 2026 fixant les unités générales du brevet national des métiers d'art et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;

Epreuve facultative de mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art modifié par arrêté du 1er avril 2026.

ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Brevet national des métiers d'art spécialité « Bijouterie, option Joaillerie, option Sertissage, option Polissage finition » »

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation au brevet national des métiers d'art « bijouterie ».

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1. – Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue, est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- analyser des situations professionnelles et s'adapter aux diverses demandes ;
- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- être sensibilisé à la culture d'entreprise ;
- s'insérer dans une équipe professionnelle ;
- mettre en œuvre des techniques ;
- mobiliser les connaissances associées dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une veille documentaire professionnelle ;
- conforter un projet professionnel.

2. – Organisation de la formation en milieu professionnel*2.1. Voie scolaire*

La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 16 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 22 avril 2026 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au brevet national des métiers d'art et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016. La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations technologiques et professionnelles. Cependant, sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la recherche des entreprises d'accueil.

Les entreprises où se déroulent les PFMP doivent permettre d'observer diverses situations et de mettre en œuvre des compétences identifiées dans le référentiel.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des PFMP sous la responsabilité du chef d'établissement.

A l'issue de chaque PFMP, l'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants et validé par l'inspecteur ou l'inspectrice en charge du diplôme, suit l'élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d'activités professionnelles.

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du Code du travail.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du Code du travail sera mis en application.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ces deux lieux assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel de compétences du diplôme.

La durée totale des périodes de formation en milieu professionnel est identique à celle imposée aux candidats de la voie scolaire.

Le candidat est tenu de présenter soit un certificat attestant qu'il a suivi la formation en entreprise requise pour se présenter à l'examen soit un ou plusieurs certificats ou attestations de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

A l'issue de chaque période de formation, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur ou, le cas échéant, l'employeur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

2.4. Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de formation en milieu professionnel mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du brevet national des métiers d'art pour lequel il s'inscrit.

2.5 Candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle continue), de l'un des cas précédents.

2.6. Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du recteur la durée minimale de la période en milieu professionnel est de :

- 9 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D. 337-193 à D. 337-196 du code de l'éducation) ;
- 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue visés au paragraphe 2.3.

L'équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel le ou les secteurs sur lesquels doivent porter les périodes en milieu professionnel ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d'un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple) la durée des PFMP est ramenée à 12 semaines conformément à l'arrêté du 22 avril 2026 précité.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.